Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 13/2019

Château-d'Oex, le 30 juillet 2019
Greffe + Travaux_0134 + 1121_Préavis édités + La Guerdaz_emo

Demande de crédit pour la mise en place de l'instrumentation de surveillance du glissement de terrain situé au lieu-dit « La Guerdaz »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit pour la mise en place de l'instrumentation de surveillance du glissement de terrain situé au lieu-dit « La Guerdaz ».

PREAMBULE

Le 25 mars dernier, plusieurs propriétaires situés sous la zone de glissement informaient la municipalité de leur inquiétude par rapport au glissement de terrain de cette zone. Le même jour, une délégation municipale accompagnée de représentants de la DGE-Forêts s'est rendue sur place et a immédiatement entrepris les démarches avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE), section forêts et dangers naturels.

La Société Aba-Geol SA a été immédiatement mandatée par la municipalité pour faire une étude géologique du lieu, comprenant les éléments suivants :

- Description du contexte géologique
- Etablissement d'une carte des phénomènes
- Identification des points critiques
- Préconisation des mesures à mettre en œuvre à court et moyen terme.

La mesure d'urgence faisant suite à l'étude ci-dessus a consisté à la mise en place de barrages par le positionnement de troncs pour retenir l'éventuelle chute de pierres sur les flancs « Ouest » et « Est ». Cette première phase est actuellement bouclée. Elle a été financée à 90 % par le Canton pour l'étude et 70 % pour les travaux forestiers. Le solde à charge de la commune sera financé dans le cadre du budget 2019 par le compte « Cours d'eau ».

SITUATION ACTUELLE

Le glissement de terrain en cours se situe au pied de la Coumatta. Sa base se situe à environ 1275 mètres, à la lisière de la forêt, pratiquement au niveau d'une rupture de pente qui passe d'une quinzaine à une trentaine de degrés. Le déclencheur du glissement est la survenance d'une doline apparue, selon les photos aériennes disponibles, entre 2004 et 2007. Suite à l'apparition de la doline, les matériaux d'éboulis qui n'avaient plus de butée à l'aval ont commencé à glisser à l'intérieur et à disparaître dans les cavités sous-jacentes. Une surveillance de ce glissement a été initiée au début avril 2019 à l'aide de survols hebdomadaires ou bimensuels par drone et de levées de terrain par GPS. Le glissement d'une épaisseur comprise entre 2 et 5 mètres, se compose de trois entités :

- Une partie centrale très active, sur une longueur de 60 à 70 mètres pour une largeur d'environ 25 mètres
- Les flancs « Ouest » et « Est » de 10 à 20 mètres de largeur. Ces flancs sont actifs à très actifs
- Une partie sommitale d'une trentaine de mètres de largeur.

Le volume de matériaux en glissement est estimé entre 7'500 et 15'000 m3. Ce glissement de terrain est actif à très actif. Les matériaux de sa partie centrale s'effondrent petit à petit dans la doline, dont le bord aval semble fonctionner actuellement comme une butée résistante.

MESURES PROPOSEES A MOYEN ET LONG TERME

En préambule de ce point, il est rappelé à votre autorité qu'il est du devoir de la commune de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer, dans la mesure du possible, la protection des êtres humains, des animaux, des bâtiments et infrastructures.

Afin de pouvoir élaborer et mettre en œuvre le concept d'alerte et le plan d'évacuation, il est proposé les points suivants :

- Poursuivre le contrôle des déformations de surface
- Vérifier la stabilité des butées de pied du glissement de terrain en cours par la mise en place d'inclinomètres
- Vérifier la stabilité du niveau d'eau dans le piézomètre
- Analyser la pluviométrie et les prévisions météorologiques.

Cette instrumentation de surveillance du site pendant une durée de 2 à 3 ans permet également de mettre en place un concept d'alerte et d'évacuation. Ce dispositif a pour objectif de déceler des mouvements de terrains suspects ou menaçants dans le versant instable de la Guerdaz.

MISE EN OEUVRE

Le coût estimatif TTC de mise en œuvre de l'instrumentation ci-dessus et le suivi du site pendant 2 ans à 3 ans est estimé à CHF 121'000.00. Voir détail ci-dessous :

Installation d'un système de contrôle avec transmission de données	CHF	30'000.00
Mise en place de 3 inclinomètres et d'un piézomètre	CHF	37'000.00
Frais techniques	CHF	30'000.00
Divers et imprévus	CHF	15'000.00
	CHF	112'500.00
TVA 7,7%	CHF	8'663.00
Coût total TTC	**CHF**	**121'163.00**
Arrondi à	**CHF**	**121'000.00**

FINANCEMENT

Les travaux décrits ci-dessus feront l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la DGE-Forêts-Dangers naturels, ceci tout en sachant que le taux de subventionnement est de l'ordre de 70 %.

Il est par ailleurs utile de préciser que les frais liés aux coûts de fonctionnement annuels seront également financés à hauteur de 70 % par le canton et le solde à charge de la commune sera financé par le budget de fonctionnement. A noter encore que ces coûts sont variables en fonction des conditions météorologiques et de l'activité de la zone de glissement. En conditions « normales », ils devraient représenter un montant net de CHF 15'000.00 à CHF 20'000.00 par année.

ECHEANCIER DES TRAVAUX

L'exécution des travaux de mise en place de la surveillance est prévue courant de cet automne, sous réserve des conditions météorologiques.

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit lié à la protection des habitants, des personnes susceptibles de se trouver dans la zone à risque, des bâtiments et des dessertes communales et cantonale.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 13/2019 du 30 juillet 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'autoriser** la municipalité à mettre en place l'instrumentation de surveillance du glissement de terrain situé au lieu-dit « La Guerdaz ».

B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 121'000.00.

C) **De financer** ce montant :
- Par une subvention de l'ordre de 70% à recevoir, soit environ CHF 84'700.00;
- Le solde de CHF 36'300.00 par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours si nécessaire.

D) **D'amortir** :
- L'investissement net de CHF 36'300.00 sur une période de 5 ans, à raison d'environ CHF 7'300.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 907.50 et de 30% des coûts de fonctionnement annuels, soit environ CHF 15'000.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 30 juillet 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Eliane Morier**

Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 12 septembre 2019.

- Carte des phénomènes de glissement
- Photo de la zone de glissement.